

Conseil d'administration Séance du 29 juin 2022

Délibération n° 2022-08

Révision des statuts de l'Agence régionale de la biodiversité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-10, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- ▶ **Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- ▶ **Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment son article L.131-9 relatif à la création des agences régionales de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1431-1 à L1431-9 relatifs à la constitution des établissements publics de coopération environnementale ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du Directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur », joints en annexe sont approuvés.

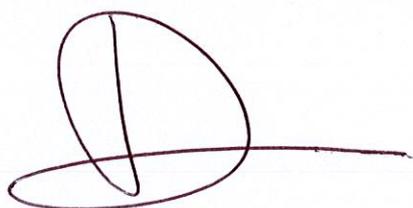
ARTICLE 2 :

Le directeur général est autorisé à solliciter la création de l' « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur » auprès du Préfet de région.

ARTICLE 3 :

Le directeur général est autorisé à signer tout acte juridique ou administratif nécessaire en vue de la création de l'Etablissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

A handwritten signature in dark red ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical line through it and a horizontal line extending to the right.

Pierre DUBREUIL

La Présidente
du Conseil d'administration,

A handwritten signature in blue ink, featuring a complex, multi-looped design with a vertical line extending upwards and a horizontal line extending to the left.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO